

1. Nos offres et devis ne nous lient que durant un délai d'un mois prenant cours dès leur envoi.
2. Sauf convention écrite contraire, nos ventes se font aux conditions ci-après quelles que soient les clauses figurant sur les imprimés de l'acheteur.
3. Le client garantit avoir acquis les droits de reproduction des textes, documents, plans ou photos qu'il nous donne à reproduire. Nous exécutons les commandes reçues sous la seule et entière responsabilité du client et celui-ci s'engage à nous indemniser de tout dommage encouru en cas de contestation d'un tiers, en ce compris les frais de défense.
4. L'annulation de toute commande préalablement à tout début d'exécution donnera AUTOMATIQUEMENT lieu au paiement d'un dédit calculé à raison de notre manque à gagner subi par nous du fait de la résiliation du marché. Ce dédit sera de 50% de la valeur de la commande.
5. Aucun délai de livraison n'est garanti sauf s'il est expressément stipulé comme tel sur le bon de commande. L'indication d'un délai n'est qu'approximative.
6. Les délais ne commencent à courir qu'à partir du jour où nous sommes en possession de tous les renseignements, documents et supports nécessaires à la bonne exécution du travail.
7. Les chiffres repris dans nos offres, devis ou bon de commande ainsi que les délais de livraison expressément garantis comme tels ne sont à respecter par nous que dans la mesure où le client n'apporte aucune modification au projet ayant servi de référence. Tout travail spécial ou exécuté d'urgence sera susceptible d'une augmentation du tarif.
8. A tout projet définitif suivra un BON A TIRER (B. à T.) que le client se verra adresser pour acceptation. Laquelle nous déchargera de toute responsabilité pour toute erreur ou équivoque (erreurs de mise au net, erreurs d'impression, etc...) y figurant, non relevée par le client. Au cas où, pour des raisons de temps ou de lieu, ce B. à T. ne peut être signé par le client, nous nous réservons le droit de ne pas exécuter la commande et, de réclamer l'indemnité forfaitaire stipulée dans l'article 4.
9. Aucune réclamation ne sera admise si elle n'est pas parvenue par lettre recommandée au siège de notre société dans les trois jours de la réception de la marchandise en ce qui concerne celle-ci, et dans les huit jours de la réception de la facture en ce qui concerne les délais et prix. Si le client néglige de prendre livraison, le délai de trois jours prend cours à la réception de la note d'envoi.
10. Notre responsabilité ne sera engagée qu'en cas de dol ou de faute lourde commise par nous, nos organes ou préposés. En tout état de cause, elle sera limitée à un montant correspondant au double du prix de la commande litigieuse.
11. Nous nous réservons le droit d'adapter nos prix en fonction des hausses imprévues des prix de nos fournisseurs.
12. Toutes nos factures sont payables au comptant et sans escompte. En cas de non-paiement à l'échéance, un intérêt de retard de 1 % par mois sera dû, de plein droit, sans mise en demeure préalable.
Le montant de la facture sera également de plein droit et sans mise en demeure, après sommation par lettre recommandée et pour autant que celle-ci soit restée sans effet dans les huit jours suivants, augmenté à titre d'indemnité forfaitaire, formellement convenue entre parties, de 20%, avec minimum de € 74,37.
La présente clause ne déroge pas à l'obligation de payer les intérêts moratoires prévus dans le premier paragraphe de l'article 12 et les frais judiciaires.
Le non-paiement d'une facture rendra exigible toutes les autres factures.
13. Les fournitures voyagent aux risques et périls de nos clients. Il leur appartient de formuler auprès du transporteur les réserves qui s'imposent en cas de détérioration de l'emballage.
14. Toutes les fournitures effectuées par nous en exécution d'une commande demeurent notre propriété jusqu'au paiement intégral des factures dues par le client. Elles pourront être revendiquées auprès de celui-ci ou de tout tiers en cas de défaut de paiement.
15. Pour toute demande de facturation pour un montant inférieur à € 50 HTVA, des frais d'administration de € 7.50 HTVA seront comptés.
16. Un acompte de 30 % pourra être demandé à la commande. Cet acompte sera payable avant la mise en route du travail.
17. En cas de règlement de nos factures par lettre de change ou tout autre document de crédit, le client supporte les frais d'escompte de ce document et tous autres frais allant de pair ou consécutifs. Ces frais seront payables à l'émission de la traite.
18. En cas de contestations, litiges ou action de quelque nature et pour quelque cause que ce soit, même en cas d'appel en garantie, seuls les tribunaux de l'arrondissement de Marche-en-Famenne sont compétents.